

DOCUMENT D'OBJECTIFS

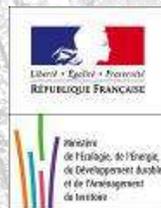


SITE NATURA 2000 « LACS D'ESPALEM ET DE LORLANGES » FR8301082

Document de synthèse



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
"Rural Development"



Ministère
de l'Énergie, de l'Énergie,
de Développement durable
et de l'Aménagement
de l'espace



NATURA 2000



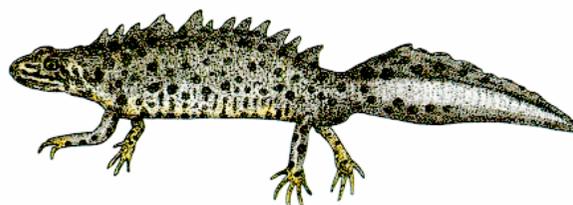
2- AVANT-PROPOS

L'intégration du site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » dans le réseau Natura 2000 (*Cf Carte 1*) a commencé en 1982, avec la désignation des marais Grand Lac, Le lac et Lac long en 3 ZNIEFF de type I (*Cf Cartes 3*). Cette désignation se justifiait par la richesse en batraciens de ces 3 sites, remarquables pour l'Auvergne, ainsi que la présence de belles ceintures de végétation, colonisant les eaux libres.

Le site est proposé en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC) en 1999. Cette désignation se justifie par la présence de 2 amphibiens d'intérêt communautaire : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté, et 1 habitat naturel d'intérêt communautaire : les lacs eutrophes naturels.

En 2007, les marais présents sur le site font l'objet d'un inventaire et d'un diagnostic de leur état de conservation par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA), dans le cadre de l'étude des lacs de Chaux d'Auvergne. De cette étude, ressort la possibilité de mener une action de gestion sur le Lac (commune de Lorlanges). Ce site, désigné en tant qu'Espace Naturel Sensible par le Conseil Général de la Haute Loire, est en effet en cours d'assèchement, colonisé par les ligneux. Un plan de gestion entre la mairie de Lorlanges et le CEPA a été par la suite élaboré et mis en œuvre entre 2009 et 2010.

C'est en 2009, que la démarche Natura 2000 est lancée sur le site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges », avec la désignation par l'Etat d'une structure porteuse: le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier. Sa mission consiste à rédiger le Document d'objectifs en partenariat avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, afin d'ensuite lancer le processus d'animation et de contractualisation, sur le site.



Triton crêté (Triturus cristatus)

3- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301082« LACS D'ESPALEM ET DE LORLANGES»

Maître d'ouvrage

MEEDM – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Auvergne
Suivi de la démarche : Service Eau Biodiversité et Ressources, Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
Service du patrimoine environnemental, Flora MICHAUD, DDT Haute Loire

Structure porteuse

SMAT du Haut Allier

Opérateur

SMAT du Haut Allier

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Martin DUFOURNET, Pierre JOUBERT

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Delphine BENARD (CEPA) et Laurent SEYTRE (CBNMC) pour les habitats, Romain LEGRAND (CEPA) pour les amphibiens

Contribution / Synthèse / Relecture : Camille BOITTIN, Laurent BERNARD (Service environnement du SMAT du Haut-Allier)

Validation scientifique : membres du CSRPN chargé de suivre l'élaboration du Document d'objectifs

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats :

- BENARD D./CEPA (2006), *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301082 « Grand Lac / Lac long / Le lac »*. Janvier 2006, 23 pages.

Inventaire de « groupes taxonomiques »:

- CEPA (2007), *Plan de gestion du Lac de Lorlanges*. 2006, 23 pages.

Crédits illustrations

Photographie couverture : JOUBERT Pierre, 2010
Illustration couverture : www.tardesetcher.com
Illustration p.2 : MONTANO-MEUNIER Jeanne, 1992
Illustration p.8 : www.natura2000tourism.eu/aboutnatura2000.html
Photographie p.10 : JOUBERT Pierre, 2010
Illustration p.46 : DE CONSTANT Rosalie

Référence à utiliser

DUFOURNET M., JOUBERT P. / SMAT du Haut-Allier (2010), *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR8301082*. Août 2010, 59p.

4- REMERCIEMENTS

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

Didier SOULIER (Lorlanges) – Robert ROMEUF (Espalem) – Jean Pierre PORTE (Léotoing), maires des communes concernées par le site

Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes de Blesle

René AUBIJOUX, Conseiller général du canton de Blesle

Robert CABANE – René CHAPUT – Frank CHAPUT - Alain FIALIP, exploitants agricoles

Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne

Flora MICHAUD - Jean Jacques GIRARD – ROCHER Louis, DDT Haute Loire

Isabelle LALOUELLE - Sébastien OUILLON, ONCFS

Didier BOUQUET - Laurent SAGNOL, ONEMA

Delphine BENARD – Romain LEGRAND, CEPA

Laurent SEYTRE, CBNMC

Bruno FOURNIER, CRPF Haute-Loire

Clément DELAIR, Syndicat des propriétaires forestiers privés Haute-Loire

Mireille DROUILLAT, Chambre d'Agriculture Haute-Loire

Fabrice VASSORT, ADASEA Haute-Loire

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.

4 - SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| 1. AVANT PROPOS..... | p. 2 |
| 2. DOCUMENT D’OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301082 « LACS D’ESPALEM ET DE LORLANGES » | p. 3 |
| 3. REMERCIEMENTS..... | p. 5 |
| 4. SOMMAIRE..... | p. 6 |
| 5. INTRODUCTION GENERALE..... | p. 7 |
| 6. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE..... | p. 8 |
| 7. FICHE D’IDENTITE DU SITE | p.10 |
| 8. TABLEAUX ET SYNTHESSES | p. 14 |
| 1. Diagnostic..... | p. 14 |
| 2. Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs..... | p. 31 |
| 3. Propositions mesures de gestion | p. 37 |
| 4. Suivis..... | p. 40 |
| 9. CONCLUSION | p. 46 |
| 10. BIBLIOGRAPHIE | p. 47 |
| 11. ANNEXES | p. 48 |

5- INTRODUCTION GENERALE

D'une surface de 54 ha et scindé en 2 secteurs, le site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » est constitué de plusieurs petits marais situés dans des dépressions d'un plateau basaltique (*Cf Cartes 2*). Il a été désigné du fait de sa richesse et de sa densité en amphibiens : près de 8 espèces différentes ont été inventoriées, ce qui est remarquable en Auvergne. Parmi celle-ci, 2 sont d'intérêt communautaire : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté.

Les marais se caractérisent également par leurs belles ceintures de végétation et leurs berges à pente douce. Ils sont entourés par des prairies de fauche, des pelouses pâturées ou encore des cultures, entrecoupées de haies. Sur le terrain, ces marais sont au nombre de 5, à savoir : le Lac Citrou, le Grand lac, le Lac Redon et le Lac long, sur la commune d'Espalem et Le Lac, situé sur la commune de Lorlanges.

7 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site. Composés d'habitats agropastoraux et d'habitats humides, ils sont le principal facteur de la présence des amphibiens.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier a été désigné structure porteuse et opérateur du site, en janvier 2009. Ce syndicat de communes a donc été amené à élaborer le Document d'objectifs du site, selon les phases suivantes :

- Inventaire et analyse écologique et socio-économique,
- Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs,
- Propositions d'actions.

Afin de mener à bien ce travail, chacune de ces phases a été réalisée en partenariat avec un groupe de travail, composé d'acteurs locaux, et validées par un comité de pilotage local.

Ainsi, après une rapide présentation de la démarche Natura 2000, ce document vous décrira le travail réalisé et les résultats obtenus.

6- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

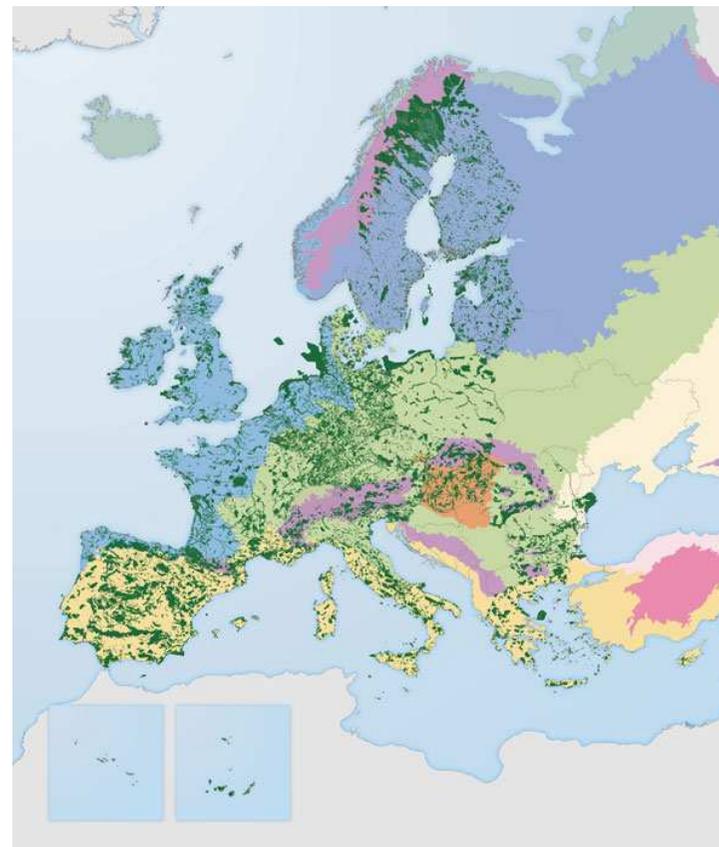
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).



En vert : sites Natura 2000

NATURA 2000 EN FRANCE

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

NATURA 2000 EN AUVERGNE

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 375 300 ha, soit 14,3 % du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 3,6 % de la surface de la région, soit 95 000 ha,
- 12 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 12,2 % de la surface de la région, soit 320 000 ha.
- 2 100 km de rivières

7- FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : **Lacs d'Espalem et de Lorlanges**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8301082**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **67 ha**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **Oui**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **Non**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC): **03 / 1999**

Localisation du site Natura 2000 : **Région Auvergne**

Localisation du site Natura 2000 : **Département de la Haute-Loire (43)**

Préfet coordinateur : **M. DIDIER Richard, Préfet de la Haute-Loire**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Document d'objectifs : **M. AUBIJOUX René**

Structure porteuse : **SMAT du Haut Allier**

Opérateur : **SMAT du Haut Allier**

Prestataires techniques (le cas échéant) : **ADASEA 43 pour le diagnostic agricole**

Commissions ou groupes de travail : **Groupe de travail Agriculture** et **Groupe de Travail Toutes thématiques**



Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Etat

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire
A l'attention de Mme GAGNE
Direction des actions inter ministérielles
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
6 avenue du Général de Gaulle B.P. 321
43011 LE PUY EN VELAY CEDEX

Direction Départementale des Territoires (DDT)
A l'attention de Flora MICHAUD
13 rue des Moulins
BP 350
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL)
65 boulevard Mitterrand
B.P. 163
63004 CLERMONT FERRAND CEDEX

Collectivités territoriales

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Auvergne
13-15 avenue de Fontmaure
B.P 60
63402 CHAMALIERES

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Loire
A l'attention de Cathy ESPERET
1 place Monseigneur de Galard
B.P 310
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays
de Blesle
Place Saint Pierre
43450 BLESLE

Monsieur le Président Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut
Allier (SMAT Haut-Allier)
42, avenue Victor Hugo
B.P. 64
43300 LANGEAC

Elus

Monsieur René le Conseiller Général du canton de Blesle
Lanau
43410 LEOTOING

Monsieur le Maire
Mairie
Le Bourg
43450 ESPALEM

Monsieur le Maire
Mairie
Le Bourg
43360 LORLANGES

Forêt

Monsieur le Président du Syndicat des forestiers privés de Haute-
Loire
5 rue Alphonse Terrassons
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Président du Centre régional de la Propriété Forestière
(CRPF)
Place de la Résistance
43100 BRIOUDE

Monsieur le Chef de l'Agence Cantal/Haute-Loire
Office national des Forêts (ONF)
Résidence Bel Anis
3 rue de l'Ecole Normale
43750 VALS PRES LE PUY

Agriculture

Monsieur le Président du Syndicat départemental des propriétaires agricoles
Chez M. BONNET
7 avenue Charles Dupuy
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles
16, boulevard Président Bertrand
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs 43
16, boulevard Président Bertrand
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Porte-parole de la Confédération paysanne
20, avenue Clément Charbonnier
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Directeur
Association Départementale Aménagement Structure Exploitations Agricoles (A.D.A.S.E.A)
1 rue du 8 mai
43750 VALS PRES LE PUY

Chambres inter consulaires

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brioude
Place Résistance
43100 BRIOUDE

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers
13, avenue André Soulier
B. P. 104
43003 LE PUY-EN-VELAY Cédex

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

16, boulevard Bertrand
B. P. 343
43750 VALS PRES LE PUY

Chasse / Pêche

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire
4, rue des Artisans
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
32, rue Henri Chas
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Chef de l'Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Haute-Loire (ONEMA)
Chemin du Chirenc
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Chef du Service départemental Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Place de la Mairie
43320 LOUDES

Tourisme et loisirs

Monsieur le Président de la Mission Départementale de développement touristique – (MDDT)
Conseil Général
1 place Monseigneur de Galard
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de l'Union départementale des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative (UDOTSI)
10 rue Jules Vallès
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP)

21 rue du Collège
43000 LE PUY-EN-VELAY

Associations environnementales

Monsieur le Président de Nature Haute-Loire
Maison de la Citoyenneté
4 rue André Laplace
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages
d'Auvergne (CEPA)
Moulin de la Croûte
Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Une antenne à CHAVANCIAC LAFAYETTE

Monsieur le Directeur du Conservatoire botanique du Massif
Central (CBNMC)
Le Bourg
43230 CHAVANCIAC LAFAYETTE

Monsieur le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour
l'Environnement du Velay (CPIE)
Le Riou
43700 CHASPINHAC

Professionnels Carrières

Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de
Construction (UNICEM)
6 allée du Pré Clos
63340 CHATEL GUYON

SCREG Sud Est - Service carrière
Marie-Agnès LEBEAU immeuble l'échangeur
2 av Tony Garnier
69363 LYON CEDEX 07

8- TABLEAUX ET SYNTHESSES

8.1- DIAGNOSTIC

TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

| Données administratives | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|-------------------------|----------------|--|---|---|
| Régions | 1 région | Auvergne | Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 419 685 ha, soit 17 % du territoire régional : - 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 3,6 % de la surface de la région, soit 95 000 ha, - 12 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 13,7 % de la surface de la région, soit 365 830 ha. | SIG |
| Départements | 1 département | Haute Loire | Le réseau Natura 2000 en Haute Loire comprend : - 24 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 29% de la surface du département, soit 141 105 ha. - 2 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 23% de la surface du département, soit 114 192 ha | SIG |
| Communes | 2 communes | Espalem (259 habitants en 2007) Lorlanges (276 habitants en 2007) | - Espalem : 1 site Natura 2000 supplémentaire : « Vallée de la Sianne et du bas Alagnon » sur la commune - Lorlanges : aucun autre site sur la commune | SIG |
| Propriétaires | 11 2 | Privés Communaux et sectionnaux | 11 propriétaires privés sont concernés par le site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges », dont 9 sur Espalem et 2 sur Lorlanges Sont également présents des terrains communaux sur le secteur de Lorlanges et des terrains sectionnaux sur le secteur d'Espalem. | Cadastre/ INSEE |

| Données administratives | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données / Structures ressources |
|-------------------------|----------------|--|---|---|
| ENS | 1 | | <p>Le lac de Lorlanges est classé en tant qu'Espace Naturel Sensible, par le Conseil Général de la Haute Loire. A ce titre, le CEPA a élaboré un plan de gestion du site, en partenariat avec la mairie de Lorlanges et travaille actuellement à la restauration de ce site.</p> <p>Ainsi, une décharge a été réhabilitée, une mare a été creusée, des travaux importants de débroussaillage ont eu lieu et un pâturage extensif équin a été mis en place.</p> | Conseil Général / CEPA |
| SAGE, SDAGE | 1 2 | <p>SDAGE Loire Bretagne</p> <p>SAGE de l'Alagnon pour Espalem</p> <p>SAGE Allier aval pour Lorlanges</p> | <p>Les lacs d'Espalem sont situés sur le bassin versant de l'Alagnon (affluent de l'Allier) et font donc partie du SAGE de l'Alagnon dont la structure animatrice est le SIGAL (Syndicat inter départemental de gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents) basé à Massiac.</p> <p>Une étude a été menée sur les zones humides afin d'analyser les produits phytosanitaires</p> <p>Le lac de Lorlanges est situé sur le bassin versant de l'Allier aval et fait partie du SAGE Allier aval dont la structure porteuse est l'Etablissement Public Loire. Pour le moment, rien n'a été fait sur les zones humides et donc sur le lac de Lorlanges. Cependant un inventaire est en cours avec pour objectif la protection des zones humides et notamment la mise en place de mesures de compensation. Les connaissances apportées par Natura 2000 à l'échelle du site pourront donc être apportées à cet inventaire.</p> <p>La DREAL Auvergne s'occupe de l'étude sur les produits phytosanitaires avec le programme phyt'auvergne.</p> | SIGAL / Etablissement public Loire |
| Autres informations | 1 | Carrières de Blanchon à Espalem | <p>Filiale de la SCREG Sud Est, la société des Carrières de Blanchon a une autorisation d'exploiter de 30 ans (1986-2016)</p> <p>Une extension de la carrière sur le site Natura 2000 est prévue. Cette extension devrait se faire progressivement, au cours des prochaines années.</p> | DREAL / SCREG Sud Est |

SYNTHESE

L'imbrication administrative est relativement simple. En effet, le site ne concerne que 2 communes du département de la Haute Loire : Espalem et Lorlanges. A noter qu'il est situé à proximité du site Natura 2000 « Vallée de la Sianne et du bas Alagnon », avec lequel il est en contact sur le secteur d'Espalem.

L'intérêt écologique du site est aussi appuyé par la qualification du lac de Lorlanges en tant qu'Espace Naturel Sensible. A ce titre, le lac est actuellement en cours de réhabilitation par la commune épaulée techniquement par le CEPA.

Le site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » est également inclus dans 2 SAGE différents. Un travail de concertation et de complémentarité sera à mener notamment concernant la qualité des zones humides.

Une carrière est située en bordure du site Natura 2000, sur le secteur d'Espalem. Un projet d'extension est actuellement à l'étude et risque d'impacter fortement le site. Un travail en partenariat avec les exploitants et gestionnaires de cette carrière sera à mener et des mesures compensatoires seront certainement à fixer.

TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

- Secteur d'ESPALEM

| Données administratives | Quantification | Qualification | Surface (ha) | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données Structures ressources |
|-----------------------------------|----------------|---------------|-----------------------|---|---|
| Biens de sections | 49 | LANDES | 2,83 | Habitat 6510 | Cadastre / CEPA |
| | 30 | LANDES | 7,09 | Présence du Sonneur à ventre jaune Habitat 6510 Présence du Sonneur à ventre jaune et du Triton crêté | |
| Grandes propriétés privées | 52 | LANDES | 1,02 | Habitat 3130 | Cadastre / CEPA |
| | 50 | PRE | 1,43 | | |
| | 33 | PRE | 1,42 | | |
| | 44 | PRE ET LANDES | 1,50 | Habitats 6510 et 6230 | |
| | 41 | PRE | 1,92 | Habitat 6230 | |
| | 31 | TERRE ET PRE | 2,11 | Habitat 6230 | |
| | 43 | PRE ET LANDES | 2,34 | Habitats 6230 et 6510 | |
| | 32 | PRE | 2,56 | | |
| | 42 | TERRE | 3,95 | | |
| | 64 | PRE | 4,12 | | |
| | 29 | PRE | 5,37 | Habitat 6510 | |
| 48 | PRE | 6,66 | Habitats 6510 et 6230 | | |
| 40 | PRE ET LANDES | 6,75 | Habitat 6230 | | |
| Petites propriétés privées | 51 | LANDES | 0,41 | Habitat 6230 | Cadastre / CEPA |

- Secteur de LORLANGES

| Données administratives | Quantification | Qualification | Surface (ha) | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données Structures ressources |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------------|--------------|--|--|
| Propriétés des communes et EPCI | 17 3 | TERRE LANDES ET TERRE | 0,84 0,87 | La commune de Lorlanges loue la propriété du lac au CEPA par le biais d'un bail emphytéotique pour une durée de 18 ans minimum. Cette opération garantie une gestion à long terme des milieux. Le CEPA est chargé d'encadrer et d'assurer les suivis des opérations, les suivis scientifiques de l'évolution des milieux et la recherche de financements complémentaires. Habitat 6510 (n'existe plus aujourd'hui) | Cadastre / CEPA |
| | 1 | LANDES ET TERRE | 4,10 | | |
| Grandes propriétés privées | 5 4 | PRE ET LANDES LANDES ET TERRE | 1,17 5,19 | Habitat 6230 Habitat 6230 | Cadastre / CEPA |
| | 18 15 | TERRE PRE ET LANDES | 0,47 0,91 | Habitat 6230 | |

SYNTHESE

Le périmètre du Document d'objectifs a été calé sur le périmètre des parcelles cadastrales afin de simplifier la gestion des mesures Natura 2000 qui viendront s'ajouter à la gestion courante des parcelles.

Sur les 23 parcelles incluses dans le périmètre du Document d'objectifs, 19 parcelles sont concernées par les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

La majorité de ces parcelles appartient à des propriétaires privés. Cependant, sur Espalem, 2 parcelles (30 et 49) sont des biens de section appartenant à plusieurs ayants droit (agriculteurs ou non). Le grand nombre d'ayants droits peut poser problème quand à la contractualisation sur le site. De plus, sur Lorlanges, 4 parcelles sont la propriété de la municipalité et sont gérées par le CEPA (*Cf Carte 4*).

TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

• Secteur d'ESPALEM

| Données sur les activités humaines et l'occupation du sol | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Origine des données : Structures ressources |
|---|--|------------------------------|---|--|
| Agriculture | 100 102 110 141 140 120 | 5 exploitants dont 2 GAEC | <ul style="list-style-type: none"> Pratiques d'élevage : <p>Toutes les exploitations pratiquent une activité de polyculture élevage. Essentiellement composés de bovins laitiers, et parfois de bovins viande et d'ovins, les cheptels ont un taux de chargement moyen voir faible (pas de traces de sur - pâturage). L'abreuvement se fait essentiellement par tonne à eau. L'affouragement du cheptel sur les parcelles est assez rare, pratiqué ponctuellement en période de manque de fourrage. Outre les effluents produits sur les élevages, certaines parcelles du site sont incluses dans les plans d'épandage de porcheries avoisinantes et reçoivent du lisier de porc.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pratiques culturales : <p>Avec 44 ha de prairies permanentes, l'assolement est surtout dominé par l'herbe, Le reste est en prairies temporaires de longue durée, en rotation avec des cultures céréalières (aucune présente sur le site en 2009). La Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) est majoritairement souscrite sur les surfaces en herbe du site, traduisant la représentativité de l'herbe dans ce modèle agricole.</p> <p>Le niveau de fertilisation est faible sur les parcelles en herbe. Les pâtures, qui représentent 11 ha peu mécanisables ne sont quasiment jamais fertilisées. Les prairies de fauche bénéficient d'une fertilisation azotée variant entre 0 et 150 uN / ha / an, la moyenne étant d'environ 80 uN / ha / an. Les apports azotés sont donc globalement adaptés aux besoins des cultures et génèrent peu de pertes. Les biens sectionnaux bordant le Grand Lac et le Lac Citrou se caractérisent par un niveau d'exploitation inférieur aux autres parcelles. Ces parcelles ne sont jamais fertilisées, sont fauchées plus ou moins régulièrement et rarement pâturées. Les quelques cultures occasionnellement implantées (rotations maïs – céréales – Prairie Temporaire) bénéficient d'apports azotés variant entre 100 et 175 uN. Là encore il s'agit d'apports correspondant aux besoins des cultures et le risque de perte est faible.</p> <p>Concernant les produits phytosanitaires, ils ne sont quasiment jamais utilisés sur les</p> | FSD / ADASEA 43 |

| | | | | |
|-----------------------------|-----|---|---|---|
| | | | parcelles en herbe, le désherbage pratiqué étant mécanique. L'écobuage ne se pratique plus ou du moins rarement. Sur les parcelles en culture, un herbicide est appliqué, dans le respect des normes d'épandage. | |
| Carrière | 301 | 1 site d'extraction au niveau d'Espalem | L'extraction actuelle est de 150 000 tonnes de granulats / an. Les matériaux extraits servent à faire de l'enrobé pour les routes. Certains d'entre eux sont également mélangés avec des matériaux exportés afin d'y être recyclés et mélangés. | SCREG Sud Est |
| Projets | 301 | 1 projet d'extension de la carrière | Après l'acquisition d'une nouvelle machine issue de la fermeture d'une carrière, la SCREG Sud Est a demandé une autorisation pour doubler la production. L'exploitation passerait de 150 000 tonnes par an à 240 000 tonnes maximum par an avec une moyenne de 200 000 tonnes, soit le double. L'accroissement d'activité aurait un impact direct sur le site et non négligeable. Certains habitats seraient détruits, notamment des pelouses et, bien qu'un périmètre de 40 m soit prévu pour faire tampon, le Lac long pourrait être indirectement touché. Les conséquences au niveau hydrique sont peu connues. On ne connaît pas non plus la réaction des espèces par rapport aux tirs de mines. Une étude sur les répercussions de ce projet sur le site et des mesures compensatoires seront donc à envisager. | CEPA / SCREG Sud Est |
| Activité cynégétique | 230 | 40 sociétaires sur la commune | 15 lièvres 30 lapins Moins de 10 colverts Moins de 20 Cailles des blés 8 attributions chevreuil 8 attributions cerf : 3 mâles et 5 femelles 2 sangliers | Fédération de chasse / ONCFS |
| Tourisme | 620 | 1 site historique | Le site d'Espalem a une forte valeur historique. En effet, une ancienne voie gallo romaine traverse le site et de nombreux tumuli ayant une valeur archéologique importante sont visibles. | Sur les chemins du Temps au pays de Massiac |

• Secteur de LORLANGES

| Données sur les activités humaines et l'occupation du sol | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Origine des données Structures ressources |
|---|--|------------------------------------|--|---|
| Agriculture | 100 102 110 141 140 120 | 2 exploitants dont 2 GAEC | <ul style="list-style-type: none"> Pratiques d'élevage : Le taux de chargement étant moyen, les parcelles ne souffrent pas de sur - pâturage. Des parcelles autrefois pâturées au bord du lac ont été abandonnées et se sont progressivement embroussaillées. L'abreuvement du cheptel se fait par tonne à eau. Il n'y a pas d'affouragement sur les prairies sauf en cas de manque en fourrage vert. Des râteliers sont alors placés sur les portions peu mécanisables (notamment les pelouses). Pratiques culturales : Les surfaces sont majoritairement en herbe. Cependant, les cultures (légumineuses et céréales) sont relativement présentes mais en rotation, générant des surfaces non couvertes en période automnale et hivernale. Il en découle un risque de lessivage des résidus de fertilisation par les pluies et leur entraînement vers le lac. En revanche, l'usage de céréales d'hiver augmente la couverture du sol lors de forte pluviométrie et limite ce risque. La fertilisation pratiquée correspond aux besoins des plantes. Elle est en moyenne de 120 UN / ha / an. Il n'y a donc que très peu de résidus de fertilisation sur les parcelles. Le risque d'une contamination du lac est assez faible. Concernant l'usage des produits phytosanitaires, seul un herbicide est appliqué sur les cultures et dans le respect des doses prescrites. Là encore, le risque est faible. | FSD / ADASEA 43 |
| Urbanisation | 400 | 1 POS pour la commune de Lorlanges | <p>Le POS de Lorlanges date de novembre 1997 et a été révisé en novembre 2005. Le Lac de Lorlanges est concerné par 2 classifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ND (espaces naturels à protéger) - NC (protection en fonction de son caractère naturel et de la valeur agricole du sol). <p>La commune d'Espalem ne dispose pas de document d'urbanisme.</p> | DDT 43 |

| | | | | |
|-----------------------------|-----|-------------------------------|--|------------------------------|
| Autre projet | | 1 Plan de gestion | <p>En tant que gestionnaire du lac de Lorlanges, le CEPA a établi un plan de gestion du site, qui a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien et l'amélioration de la diversité des milieux naturels, - la valorisation pédagogique et touristique. <p>Dans le cadre de ce projet, des parcs de pâturage pour chevaux ont été installés, certains fossés et mares ont été dégagés et de nombreux endroits ont été débroussaillés afin de restaurer des habitats ouverts.</p> | CEPA |
| Activité cynégétique | 230 | 40 sociétaires sur la commune | <p>10 lièvres 60 lapins Moins de 10 colverts Moins de 20 cailles des blés 10 attributions chevreuil 10 sangliers 3 cerfs : 1 mâle et 2 femelles</p> | Fédération de chasse / ONCFS |
| Tourisme | 620 | 1 sentier d'interprétation | <p>Un sentier d'interprétation fait le tour du Lac. Il est situé non loin de l'aire d'autoroute de Lafayette.</p> <p>Dans le cadre de la réhabilitation du Lac, la commune de Lorlanges et le CEPA ont nettoyé l'ancienne décharge (retrait de la ferraille, apport de terre...) et l'ont réhabilité en point d'interprétation du paysage. On y a en effet une vue sur le marais et les alentours.</p> <p>Une mare pédagogique a été créée aux abords du marais. Elle sera utilisée notamment pour sensibiliser les scolaires.</p> | CEPA |

SYNTHESE

Omniprésente sur le site, l'agriculture est l'activité humaine principale (*Cf Cartes 5*). Elle permet à la fois le maintien et l'entretien des milieux ouverts, dont certains sont d'intérêt communautaire, et contribue à la présence d'espèces et d'habitats agropastoraux d'intérêt communautaire. L'état de conservation de ces derniers dépend donc étroitement des pratiques agricoles :

- sur Espalem, on dénombre 5 exploitants agricoles, dont 2 en GAEC, ainsi que des parcelles sectionales. Ces dernières sont déclarées par 3 agriculteurs mais la gestion reste collective. La totalité des parcelles est globalement en herbe et les prairies permanentes sont majoritaires. Elles sont fauchées ou pâturées par des bovins. La fertilisation se pratique et est parfois relativement élevée.
- sur Lorlanges, 2 exploitants sont concernés, dont un très marginalement. Cultures et surfaces en herbes sont présentes et la fertilisation y est relativement forte.

Le tourisme est également présent sur les 2 sites. Ainsi, à Espalem, le site est traversé dans sa longueur par un chemin de randonnée balisé. A Lorlanges, l'impact touristique est plus élevé. En effet, situé non loin de l'autoroute, un sentier de découverte a été mis en place cette année. De plus, actuellement, un sentier de randonnée fait le tour du site.

La chasse, enfin, se pratique sur les 2 sites mais les impacts sont faibles.

A noter que le site de Lorlanges est actuellement soumis à des travaux de restauration. Ces travaux sont menés par le CEPA avec la mairie. Ils ont pour objectif de stopper la dynamique d'embroussaillage du marais, de restaurer son fonctionnement et de favoriser le retour des amphibiens. Dans le cadre du plan de gestion élaboré, des chevaux ont été placés, des bosquets débroussaillés et des fossés creusés et dégagés. Ils devront être réalisés dans la logique de gestion du Document d'objectifs et en partenariat avec la structure animatrice.

Sur Espalem, un projet d'extension de la carrière de Blanchon est en cours. La carrière devrait s'agrandir en direction du site, afin d'exploiter 2 fois plus de matériaux qu'actuellement. Certaines parcelles comprises dans le site seraient directement concernées. Ce projet pourrait entraîner des répercussions qui seront à surveiller. Ainsi, une étude afin d'évaluer les répercussions de cette extension devra être menée et des mesures compensatoires seront à envisagées afin de limiter les impacts de ce projet.

TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

| Données abiotiques générales | Quantification | Qualification | Origine des données : |
|------------------------------|--|---|---|
| Géologie | | <ul style="list-style-type: none"> • Secteur d'Espalem <p>Les marais d'Espalem sont situés dans une coulée à 100 m au dessus du lit actuel, constituant une surface relativement plane et formant des corniches spectaculaires. Les dépressions, dans lesquelles sont installés les marais, sont de taille réduite. Leur origine est encore discutée. Elles pourraient correspondre à des cicatrices de pingos, héritage de périodes froides ou être initialement des cratères d'explosion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur de Lorlanges <p>Le lac de Lorlanges se situe sur un substrat de type gneiss anatectique très riche en filons granitiques. Cette formation cristallophylienne est caractérisée par l'association d'une phase métamorphique et d'une phase granitique intrusive. La présence de nombreux filons granitiques laisse à penser qu'il existe un réseau de fractures important au niveau du substrat rocheux et met ainsi en évidence la probabilité de circulations préférentielles des eaux souterraines.</p> | Structures ressources CPIE du Velay / CEPA |
| Climat | <p>Température moyennes annuelles : entre 9 et 10 °C</p> <p>Précipitations moyennes : inférieures à 600mm/an</p> <p>Nombre de jours de gel : inférieur à 100</p> <p>Heures d'ensoleillement : entre 2000 et 2200 heures/an</p> | <p>Le secteur est soumis à 3 influences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Océanique, apportant de nombreuses pluies - Continentale et montagnarde, se traduisant par une amplitude thermique importante - Méditerranéenne, amenant des vents forts Sud - Sud-est et des pluies orageuses soudaines et surabondantes provoquant des crues fréquentes et redoutables | SIG / Météo France |
| Topographie | Altitude : de 580 à 690 m | Le relief est relativement plat présentant des dépressions qui permettent l'installation des marais. | SIG |
| Pédologie | | Sur le secteur d'Espalem, le sol est peu épais (une dizaine de cm). En revanche, les marais sont colmatés par une bonne épaisseur d'argile (plus d'un mètre d'après un sondage à la tarière au niveau du lac long). | SCREG Sud Est |

| | | | |
|--------------|--|---|------------|
| Hydrographie | | Sur le secteur de Lorlanges : La dynamique hydrologique du site dépend exclusivement des conditions climatiques et, certaines années, il s'assèche totalement en été. Le lac a été déconnecté d'une partie de son bassin versant par des réseaux de drainage mais le plan de gestion du CEPA a permis la dérivation d'un drain afin de le réalimenter. | SIG / CEPA |
|--------------|--|---|------------|

SYNTHESE

Les 2 secteurs sont soumis à un climat globalement continental, se caractérisant par des précipitations faibles. De plus, ils se ressemblent topographiquement : la pente est faible et les marais sont situés dans des dépressions récoltant les eaux de leurs micro bassins versants.

Cependant, le marais de Lorlanges se situe globalement sur un socle cristallin, contrairement aux marais d'Espalem qui sont sur un substrat basaltique. A noter que sous les marais d'Espalem est présente une couche d'argile épaisse, contrastant avec le reste du secteur, présentant un sol peu épais. De plus, les marais d'Espalem et celui de Lorlanges n'ont pas le même système de fonctionnement puisque le marais de Lorlanges est parfois à sec alors que ceux d'Espalem sont toujours en eau.

TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX

| Grands milieux | Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site | État sommaire du grand milieu | Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés | Principales espèces d'intérêt communautaire concernées | Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines | Origine des données / Structures ressources |
|---------------------------------|--|---|---|--|---|---|
| Prairies de fauche et pâturages | 84% | Variable, allant de favorable à mauvais | Pelouses sèches semi-naturelles Prairies maigres de fauche de basse altitude | Triton crêté Sonneur à ventre jaune | L'embroussaillage, une trop forte fertilisation et le surpâturage peuvent affecter irrémédiablement ces milieux | CEPA |
| Marais | 15 % | Variable, allant de favorable à Mauvais | Lacs eutrophes naturels Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes | Triton crêté Sonneur à ventre jaune | L'eutrophisation a des impacts fort sur ce milieu | CEPA |
| Eaux courantes | 1% | Sans objet | / | / | L'embroussaillage et l'eutrophisation peuvent altérer ce milieu | CEPA |

SYNTHESE

Les marais recouvrent près de 15% du site (*Cf Cartes 6*). Se caractérisent par de belles ceintures de végétations (scirpaies, cariçaies et potamots), ces milieux sont la principale raison d'une telle diversité d'espèce d'amphibiens. Ainsi, on y retrouve le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté ainsi que 2 habitats aquatiques d'intérêt communautaire. La seule et unique activité sur ces milieux est la chasse, les marais attirant divers oiseaux, notamment lors de périodes migratoires. A noter qu'aucune activité de pêche n'a lieu du fait de l'absence de poissons.

Représentant près de 84 % du site, les prairies sont le milieu le plus représenté sur le site. Dominées par les graminées, on distingue des formations rases : les pelouses sèches, et des formations plus hautes : les prairies maigres de fauche. Il est également important de préciser que le maillage des haies est relativement bien développé. Parmi ces milieux, 4 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés et la présence des 2 amphibiens d'intérêt communautaire est effective. Fauchées et/ou pâturées, certaines d'entre elles sont également fertilisées.

Un autre milieu humide est présent sur le site : les eaux stagnantes. Se rapprochant des marais, elles sont cependant différentes, de par leur formation et leur écologie. Sur le terrain, ce milieu se présente sous forme de petites dépressions d'environ 1 m de long, temporairement remplies d'eau. Les eaux stagnantes sont susceptibles d'attirer le Sonneur à ventre jaune et constituent à elles seules un habitat d'intérêt communautaire. Leur origine est inconnue.

TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS / FAUNE / FLORE

| Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après l'annexe I de la DHFF) | Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel | Surface couverte par l'habitat | Structure et fonctionnalité | État de conservation à l'issue de l'inventaire : | État de conservation à l'échelle biogéographique : | Origine des données / Structures ressources |
|---|--|--------------------------------|---|--|--|---|
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du littoralea uniflorae et/ou du isoëtonanojuncetea | 3130 | 0.003 ha Soit 0.004 % | Cet habitat est ponctuel et peu caractéristique sur le site Il accueille la Ratoncule naine (<i>Myosurus minimus</i>) 1 habitat élémentaire est présent : - 3130-4 : Communautés annuelles de bas niveau topographique, planitiaires, d'affinités atlantiques | Mauvais | Inconnu | CEPA / Fiche Habitat |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du magnopotamion ou hydrocharition | 3150 | 0,19 ha Soit 0.29% | On retrouve cet habitat ponctuel et dominé sur le Lac long. N'ont été retenues d'intérêt communautaire que les végétations à base d'Utriculaire (<i>Utricularia</i>) et de Lentille d'eau (<i>Lemna trisulca</i>), et celles constituées d'herbiers de potamots. Il constitue un habitat d'espèce pour le Triton crêté 2 habitats élémentaires sont présents : - 3150-1 : Plans d'eau eutrophe avec végétation enracinées avec ou sans feuilles flottantes - 3150-3 : Plans d'eau eutrophe avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau | Variable, allant de mauvais à favorable | Favorable | CEPA / Fiche habitat |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) | 6210 | 3.97 ha Soit 5.93% | Cet habitat est représenté par les pelouses appartenant à l'alliance du Koelerio macranthae-Phleion phleoidis, en contexte chaud et sec sur le plateau. Certaines sont colonisées par le Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>). 1 habitat élémentaire est présent : 6210-36 : Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif Central et du Sud Est | Variable, allant de mauvais à favorable | Défavorable | CEPA / Fiche habitat |

| | | | | | | |
|---|------|-------------------------|---|---|---------|----------------------|
| Prairie maigre de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) | 6510 | 11.51 ha Soit 17.18% | Sur le site, c'est un habitat assez bien représenté notamment sur le secteur d'Espalem. Parfois colonisées par le Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), la diversité de ces prairies demeure assez faible par rapport à leur potentiel 3 habitats élémentaires sont présents : - 6510-3 : Prairies fauchées mésophiles, mésoxérophiles thermo atlantique - 6510-4 : Prairies fauchées collinéennes, sub montagnardes méso hygrophiles - 6510-5 : Prairies fauchées collinéennes, sub montagnardes, mésophiles, mésotrophiques | Variable, allant de mauvais à favorable | Inconnu | CEPA / Fiche habitat |
|---|------|-------------------------|---|---|---------|----------------------|

SYNTHESE

2 habitats d'intérêt communautaire liés aux marais, que l'on qualifiera d'humides, sont présents sur le site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » (Cf Cartes 7 et 8) :

- les eaux stagnantes temporaires. Couvrant une toute petite surface, c'est un habitat d'espèce pour le Sonneur à ventre jaune. Son état de conservation est jugé défavorable car la végétation est peu caractéristique. La problématique mérite d'être approfondie.
- les lacs eutrophes. Ce sont des étendues d'eaux d'une profondeur variable mais jamais profonde et où sont présentes plusieurs strates de végétation. Elles sont dominées par les potamots et sont un habitat d'espèce intéressant pour le Triton crêté. Leur état de conservation varie de favorable à mauvais en fonction de l'eutrophisation de la zone dans laquelle elles sont situées.

2 habitats d'intérêt communautaire liés aux milieux agropastoraux. On peut décliner ces habitats en 4 entités :

- les pelouses sèches semi-naturelles. Situées majoritairement sur des sols pauvres et peu profonds, elles ne sont pas fertilisées mais pâturées. Elles accueillent les 2 amphibiens d'intérêt communautaire lorsque ceux-ci sont au stade adulte. Leur état de conservation sur Lorlanges et pour certaines sur Espalem est jugé mauvais, du fait de leur embroussaillage par le Prunellier (*Prunus spinosa*).
- les prairies maigres de fauche. Elles se trouvent sur des sols maigres mais plus riches que les pelouses. Comme leur nom l'indique, elles sont fauchées et également fertilisées. Cet habitat accueille les 2 amphibiens d'intérêt communautaire lorsque ceux-ci sont adultes. Leur état de conservation à Lorlanges est défavorable du fait de leur embroussaillage. Cependant une opération de réouverture par les travaux du CEPA a été menée en 2010. A Espalem, elles sont plutôt dans un état de conservation favorable, mais certaines sont dégradées par la fertilisation.

TABLEAU 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS / FAUNE / FLORE

| Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après l'annexe II de la DHFF) | Nom commun de l'espèce | Code européen Natura 2000 de l'espèce | Estimation de la population | Structure et fonctionnalité de la population | État de conservation à l'issue de l'inventaire : | État de conservation à l'échelle biogéographique : | Origine des données / Structures ressources |
|--|------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|--|--|--|---|
| Triturus cristatus | Triton crêté | 1166 | / | Quelques individus ont été recensés en 2007 sur le secteur d'Espalem (Grand lac et Lac long) et en 2009 sur Lorlanges. Cet amphibien est inféodé à des eaux stagnantes peu profondes et à des milieux agropastoraux présentant un maillage bocager. | Inconnu | Défavorable | CEPA / Fiche espèce |
| Bombina variegata | Sonneur à ventre jaune | 1193 | / | Ce crapaud a été recensé en 2007 mais uniquement sur le secteur d'Espalem (Grand lac, Lac citrou). Il est inféodé à de eaux stagnantes et peu profondes et affectionne particulièrement les milieux pionniers. | Inconnu | Défavorable | CEPA / Fiche espèce |

SYNTHESE

2 amphibiens d'intérêt communautaire sont présents sur le site : le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune (*Cf Carte 9*).

Ils se caractérisent par des exigences écologiques similaires. Ils sont inféodés à des eaux peu profondes et peu eutrophisées lors de leur stade larvaire, et à des milieux ouverts présentant une richesse végétale et un maillage de haies, lors de leur stade adulte. Tous les habitats d'intérêt communautaire sont susceptibles d'accueillir ces 2 espèces. Leur état de conservation est inconnu car il n'y a pas eu d'inventaires exhaustifs (seulement des écoutes nocturnes et des contacts visuels ponctuels).

A Lorlanges, les inventaires démontrent l'absence des 2 amphibiens d'intérêt communautaire. Cependant, récemment, le Triton crêté a été observé sur le secteur. En revanche, sur le secteur d'Espalem, Sonneur à ventre jaune et Triton crêté sont présents et ont été répertoriés, lors notamment d'écoutes nocturnes.

TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE LES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)

| Habitats et espèces d'intérêt patrimonial | Quantification | Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données/ Structures ressources |
|---|----------------|---|--|
| Espèces animales | 5 | Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>) Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) | CEPA |
| Espèce végétale | 2 | Renoncule nodiflore (<i>Ranunculus nodiflorus</i>) Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>) | CEPA / CBNMC |

SYNTHESE

Mis à part les 2 espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire, on retrouve également 5 autres espèces d'amphibiens, présentant un intérêt patrimonial. L'enjeu amphibien est donc fort sur le site et ceci prouve l'attraction qu'exerce les marais sur ces espèces. A noter la présence d'un dernier amphibien, mais ne présentant pas un intérêt patrimonial fort : le Crapaud commun (*Bufo bufo*).

On retrouve également 2 espèces végétales d'intérêt patrimonial, inféodées aux eaux stagnantes temporaires.

8.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

TABLEAU 9 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

| Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité | Objectifs opérationnels | Types de mesures envisagées | Habitats d'intérêt communautaire concernés | Espèces d'intérêt communautaire concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|--|---|---|--|-------------------------------|--|
| Maintenir ou restaurer des pratiques agricoles favorisant la présence des amphibiens d'intérêt communautaire | 1. Maintenir/restaurer les milieux ouverts et diversifiés | MAEt Contrats non agricoles non forestiers Charte Natura 2000 | 6210 : Pelouses sèches semi naturelles 6510 : Prairies maigres de fauche | Triton crêté Sonneur à ventre jaune | Agriculture | Plan de gestion du CEPA Plans d'épandage agricole |
| Maintenir ou restaurer une gestion des milieux humides favorisant la présence des amphibiens d'intérêt communautaire | 1. Maintenir / restaurer les milieux humides 2. Assurer une bonne gestion du niveau d'eau 3. Surveiller les impacts et les périodes de travaux en zones humides 4. Proscrire l'introduction de poissons | Contrats non agricoles non forestiers Charte Natura 2000 | 3130 : Eaux stagnantes 3150 : Lacs eutrophes naturels | Triton crêté Sonneur à ventre jaune | Agriculture | Plan de gestion du CEPA |

| | | | | | | |
|---|--|---------------------------------------|--|---|------------------------------------|---|
| Maintenir des pratiques agricoles permettant la présence d'habitats agropastoraux | <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir la fauche sur les prairies 2. Maintenir le pâturage sur les pelouses 3. Maintenir un apport raisonné de fertilisants 4. Maîtriser les ligneux et les refus 5. Maintenir les prairies naturelles 6. Assurer une bonne gestion du niveau d'eau | <p>MAEt</p> <p>Charte Natura 2000</p> | <p>6210 : Pelouses sèches semi naturelles</p> <p>6510 : Prairies maigres de fauche</p> | <p>Triton crêté</p> <p>Sonneur à ventre jaune</p> | <p>Agriculture</p> | <p>Plan de gestion du CEPA</p> <p>Plans d'épandage agricole</p> |
| Restaurer une agriculture permettant la présence d'habitats agropastoraux d'intérêt communautaire | <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouvrir le milieu 2. Maintenir / mettre en place un pâturage extensif 3. Maîtriser les ligneux et les refus 4. Maintenir un apport raisonné de fertilisants | <p>MAEt</p> <p>Charte Natura 2000</p> | <p>6210 : Pelouses sèches semi naturelles</p> <p>6510 : Prairies maigres de fauche</p> | <p>Triton crêté</p> <p>Sonneur à ventre jaune</p> | <p>Agriculture</p> <p>Carrière</p> | <p>Plan de gestion du CEPA</p> |

| | | | | | | |
|---|---|--|---|---|----------------------------------|----------------------|
| Maintenir ou restaurer une gestion des milieux humides permettant la présence d'habitats aquatiques d'intérêt communautaire | <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer une bonne gestion du niveau d'eau 2. Maintenir un apport raisonné de fertilisants 3. Gérer la végétation présente 4. Proscrire le comblement 5. Eviter le surpiétinement | <p>MAEt</p> <p>Charte Natura 2000</p> <p>Contrats non agricoles non forestiers</p> | <p>3130 : Eaux stagnantes</p> <p>3150 : Lacs eutrophes naturels</p> | <p>Triton crêté</p> <p>Sonneur à ventre jaune</p> | <p>Agriculture</p> <p>Chasse</p> | <p>Loi sur l'eau</p> |
|---|---|--|---|---|----------------------------------|----------------------|

TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

| Objectifs transversaux | Objectifs opérationnels | Habitats d'intérêt communautaire concernés | Espèces d'intérêt communautaire concernées | Activités humaines concernées | Financement |
|---|--|---|--|---|----------------------------------|
| Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Document d'objectifs | <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes 2. Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public 3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site | Ensemble des habitats d'intérêt communautaire | Ensemble des espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des usagers et des propriétaires du site | État (MEEDM) Europe (FEADER) |
| Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site | <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire 2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des habitats d'intérêt communautaire | Ensemble des espèces d'intérêt communautaire | Ensemble des usagers et des propriétaires du site | État (MEEDM) Europe (FEADER), |

TABLEAU 11 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

| Entité de gestion | Objectifs de développement durable | Niveau de priorité | Type d'objectifs | | | |
|------------------------|---|--------------------|------------------|-------------|-----------|-------------|
| | | | Protéger | Entretienir | Restaurer | Communiquer |
| Milieux agropastoraux | Maintenir ou restaurer une gestion agricole favorisant la présence des amphibiens d'intérêt communautaire | *** | X | X | X | X |
| | Maintenir une gestion agricole permettant la présence d'habitats agropastoraux d'intérêt communautaire | ** | X | X | | X |
| | Restaurer une gestion agricole permettant la présence d'habitats agropastoraux d'intérêt communautaire | ** | X | | X | X |
| Milieux humides | Maintenir ou restaurer une gestion favorisant la présence des amphibiens d'intérêt communautaire | *** | X | X | X | X |
| | Maintenir ou restaurer une gestion permettant la présence d'habitats aquatiques d'intérêt communautaire | ** | X | X | X | X |
| Objectifs transversaux | Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Document d'objectifs | *** | | | | X |
| | Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site | *** | | | | X |

*** : niveau de priorité élevé
 ** : niveau de priorité moyen
 * : niveau de priorité faible

SYNTHESE

2 grandes entités de gestion peuvent être définies, dans lesquelles sont déclinés plusieurs objectifs de gestion durable (*Cf Cartes 10*) :

- les milieux agropastoraux. Ils se caractérisent par leur diversité, leur composition floristique et la présence d'un maillage de haies développé. Ces milieux sont favorables à la présence des 2 amphibiens d'intérêt communautaire, lorsque ces derniers sont au stade adulte et recueillent plusieurs habitats d'intérêt communautaire.

Le maintien des pratiques agricoles, notamment la fauche ou le pâturage, est donc à préconiser ou à mettre en place, si elles ne le sont pas ou plus. Les pratiques se doivent cependant d'être en accord avec les habitats agropastoraux et la présence des amphibiens. Ainsi, certains impacts négatifs, comme la fertilisation, doivent être surveillés voir adaptés.

- les marais. Vitaux pour la reproduction et la phase larvaire des 2 amphibiens d'intérêt communautaire, ces milieux sont à maintenir sur le secteur d'Espalem ou de Lorlanges. Ils sont la raison principale de la dénomination du site en Natura 2000 et présentent des habitats d'intérêts communautaires. Il faudra donc veiller aux activités humaines (introduction de poissons, passage d'engins, ...) et à leur comblement naturel ou artificiel.

Un enjeu particulièrement important est transversal aux 2 entités de gestion : la gestion du niveau de l'eau. Actuellement, 2 tendances existent sur ce site. Sur le secteur d'Espalem, le niveau d'eau est en constante augmentation, du fait du comblement des drains d'évacuation, ce qui porte préjudice aux habitats agropastoraux environnants mais aussi aux 2 amphibiens d'intérêt communautaire, inféodés à une faible profondeur d'eau. L'objectif sera donc d'abaisser ou de maintenir le niveau d'eau actuel. En revanche, sur le secteur de Lorlanges, l'objectif sera au contraire d'augmenter le niveau d'eau. En effet, l'embroussaillage du secteur a provoqué la disparition des mares et donc des amphibiens d'intérêt communautaire.

Des objectifs transversaux ont également été définis. Ceux-ci concernent essentiellement la sensibilisation et l'information des usagers et acteurs locaux, pour une meilleure gestion du site. De plus, il est également prévu d'assurer un suivi à la fois des espèces et des mesures de gestion.

A noter le cas particulier du projet d'extension des carrières de Blanchon, sur le secteur d'Espalem. Son extension devrait avoir des répercussions sur le site et sur les espèces et habitats naturels présents. Les principaux risques sont les suivants :

- la destruction de pelouses d'intérêt communautaire. En effet, dans le périmètre d'extension de la carrière, il est présent un habitat naturel d'intérêt communautaire : les pelouses sèches semi naturelles. Si la destruction est effective, des mesures compensatoires seront exigées.

- la fragilisation du Lac long, dans lequel sont présents plusieurs habitats humides d'intérêt communautaire humides ainsi que le Triton crêté. Le risque semble faible, au vu des études réalisées par la SREG, mais est existant. Ainsi, une étude hydrogéomorphologique menée dans le cadre du Document d'objectifs, sur le fonctionnement hydraulique et l'analyse du sous sol, devra être menée. Cette étude permettra également d'assurer une meilleure gestion du niveau de l'eau, objectif que l'on a vu précédemment.

8.3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

TABLEAU 12 : MESURES « MILIEUX AGROPASTORAUX »

| Intitulé de la mesure | Objectif développement durable concerné (et Objectif opérationnel concerné) | Nature de la mesure et description (cahier des charges précis en annexes) | | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Echéancier | Coût prévisionnel de la mesure | Plan de financement potentiel |
|--|---|---|--------------|----------------------------|--------------------------|-------------|--------------------------------|-------------------------------|
| | | Charte | Contrat | | | | | |
| Maintenir / restaurer les milieux ouverts | Amphibiens (Objectif 2) Habitats agropastoraux (Objectif 1) | Engagements milieux ouverts N° 1 et 2 | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |
| | | | A32301P | Ayants droits | Ayants droits | 5 ans | / | Etat et FEADER |
| | | | A32303P et R | Ayants droits | Ayants droits | 5 ans | / | Etat et FEADER |
| | | | A32305R | Ayants droits | Ayants droits | 5 ans | / | Etat et FEADER |
| | | | A32304R | Ayants droits | Ayants droits | 5 ans | / | Etat et FEADER |
| Maintenir / restaurer la fauche sur les prairies de fauche | Habitats agropastoraux (Objectif 2) | Engagements milieux ouverts N°3 | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |
| Maintenir / restaurer le pâturage sur les pelouses sèches | Habitats agropastoraux (Objectif 3) | Engagements milieux ouverts N°4 | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |
| Maintenir un apport raisonné de fertilisation | Amphibiens (Objectif 4) Habitats agropastoraux (Objectif 4) | Recommandations | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |
| | | | MAEt 1 | Agriculteurs | Agriculteurs | 5 ans | 156 €/ha/an | Etat et FEADER |
| | | | MAEt 2 | Agriculteurs | Agriculteurs | 5 ans | 228 €/ha/an | Etat et FEADER |
| | | | MAEt 3 | Agriculteurs | Agriculteurs | 5 ans | 182 €/ha/an | Etat et FEADER |

| | | | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------|---------------|-------------|--------------|----------------|
| Entretien le maillage bocager | Amphibiens (Objectif 2) | Engagement éléments paysagers N°1 | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |
| | | | MAEt 4 | Agriculteurs | Agriculteurs | 5 ans | 0.19 €/ml/an | Etat et FEADER |
| | | | A32306R | Ayants droits | Ayants droits | 5 ans | / | Etat et FEADER |
| Assurer une bonne gestion du niveau d'eau | Amphibiens (Objectif 3) | | A32312P et R | Ayants droits | Ayants droits | 5 ans | / | Etat et FEADER |
| | Habitats agropastoraux (Objectif 7) | | | | | | | |

TABLEAU 13 : MESURES « MILIEUX HUMIDES »

| Intitulé de la mesure | Objectif développement durable concerné (et Objectif opérationnel concerné) | Nature de la mesure et description (cahier des charges précis en annexes) | | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Echéancier | Coût prévisionnel de la mesure | Plan de financement potentiel |
|---|---|---|---------------|----------------------------|--------------------------|-------------|--------------------------------|-------------------------------|
| | | Charte | Contrat | | | | | |
| Maintenir / restaurer les milieux humides | Amphibiens (Objectif 2) | Engagements milieux humides N°1 | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |
| | | | A32309 P et R | Ayants droits | Ayants droits | 5 ans | / | Etat et FEADER |
| Assurer une bonne gestion du niveau d'eau | Amphibiens (Objectif 2) Habitats humides (Objectif 1) | | A32312P et R | Ayants droits | Ayants droits | 5 ans | / | Etat et FEADER |
| Gérer la végétation présente | Habitats humides (Objectif 4) | Recommandations | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |
| Limiter l'accès du bétail | Amphibiens (Objectif 2) | Recommandations | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |

| | | | | | | | | |
|---|--|---------------------------------|--|---------------|---------------|-------------|---|------|
| Limiter l'accès aux véhicules motorisés | Amphibiens (Objectif 3) Habitats humides (Objectif 7) | Engagements milieux humides N°5 | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |
| Proscrire l'introduction de poisson | Amphibiens | Engagements milieux humides N°4 | | Propriétaires | Propriétaires | 5 ou 10 ans | / | Etat |

SYNTHESE

Deux outils de contractualisation sont possibles sur le site :

- la Charte N2000
- les contrats N2000.

Chaque objectif de développement durable fait appel à au moins un de ces 2 outils. Répondant aux exigences nécessaires à la présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, leur but est la mise en œuvre d'une gestion et d'une conservation des pratiques favorisant un état de conservation du patrimoine naturel favorable.

La Charte N2000 est applicable sur l'ensemble du site. Ses engagements répondent aux principaux objectifs opérationnels.

En ce qui concerne les contrats, différents types sont possibles sur le site (*Cf Cartes 11*) :

- sur les terrains dits agricoles, c'est-à-dire déclarés à la PAC, les exploitants ont la possibilité de souscrire à 4 MAEt. Les 2 premières concernent la fertilisation et ont pour objectif sa limitation ou sa suppression. La troisième MAEt a pour objectif le maintien de la diversité floristique et la dernière l'entretien et le maintien des haies. Ces MAEt ont pour objectif commun d'inciter les agriculteurs à mettre en place des pratiques agricoles favorisant la présence des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire.
- sur les marais et les linéaires qui ne sont pas déclarés à la PAC, c'est-à-dire les limites de parcelles, il est possible de souscrire à des mesures non agricoles non forestières. Parmi ces mesures, on retrouve l'entretien des éléments existant, comme les fossés, les haies ou encore les mares, mais aussi la restauration des milieux humides et agropastoraux, comme l'ouverture des milieux par débroussaillage, ou la mise en place du pâturage.

8.4- SUIVIS

TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES « MILIEUX AGROPASTORAUX »

| Intitulé de la mesure | Enjeux | Descripteur de réalisation | Indicateur de réalisation | Explications, commentaires | Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure |
|--|-------------------------------------|---|--|---|---|
| Maintenir / restaurer les milieux ouverts | Amphibiens Milieux agropastoraux | Maintien des pratiques agricoles actuelles | Evolution surfacique des milieux ouverts | Pâturage et fauche permettent le maintien des milieux ouverts | Sensibilisation des agriculteurs Incitation à la contractualisation Réalisation de suivis réguliers |
| Maintenir / restaurer la fauche sur les prairies de fauche | Milieux agropastoraux | Maintien / restauration de la fauche sur les prairies de fauche | Evolution surfacique de prairies fauchées | La fauche entretient les prairies de fauche | Sensibilisation des agriculteurs Incitation à la contractualisation Réalisation de suivis réguliers |
| Maintenir / restaurer le pâturage sur les pelouses sèches | Milieux agropastoraux | Maintien / restauration du pâturage sur les pelouses sèches | Evolution surfacique des prairies pâturées | Le pâturage entretient les pelouses sèches | Sensibilisation des agriculteurs Incitation à la contractualisation Réalisation de suivis réguliers |
| Maintenir un apport raisonné de fertilisation | Amphibiens Milieux agropastoraux | Diminution voir suppression de la fertilisation | Evolution de l'eutrophisation des milieux humides et composition floristique des milieux ouverts | Une trop forte fertilisation modifie les milieux naturels et dégrade les habitats d'intérêt communautaire au profit d'habitats banals | Sensibilisation des agriculteurs Incitation à la contractualisation Réalisation de suivis réguliers |
| Entretenir le maillage bocager | Amphibiens | Entretien des haies | Evolution de la longueur et de la largeur des haies | Les haies doivent être taillées afin qu'elles puissent conserver leur rôle de corridor | Sensibilisation des agriculteurs Incitation à la contractualisation Réalisation de suivis réguliers |
| Assurer une bonne gestion du niveau d'eau | Amphibiens Milieux agropastoraux | Curage des exutoires des marais | Niveau d'eau stable voir en régression | La hausse du niveau d'eau est néfaste aux amphibiens et se fait aux dépens des habitats agropastoraux | Réalisation de suivis réguliers |

TABLEAU 15 : SUIVI DES MESURES « MILIEUX HUMIDES »

| Intitulé de la mesure | Enjeux | Descripteur de réalisation | Indicateur de réalisation | Explications, commentaires | Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure |
|---|-------------------------------|---|--|--|---|
| Maintenir / restaurer les milieux humides | Amphibiens Milieux humides | Maintien / restauration des milieux humides | Evolution surfacique des milieux humides | La présence de milieux humides est la première condition de la présence des amphibiens | Sensibilisation des agriculteurs Réalisation de suivis réguliers |
| Assurer une bonne gestion du niveau d'eau | Amphibiens Milieux humides | Curage des exutoires des marais | Niveau d'eau stable voir en régression | La hausse du niveau d'eau est néfaste aux amphibiens et se fait aux dépens des habitats agropastoraux | Réalisation de suivis réguliers |
| Gérer la végétation présente | Amphibiens Milieux humides | Supprimer la végétation présente lorsque celle-ci devient trop importante | Evolution de la végétation (quantité et espèces) | Une végétation trop importante a pour conséquence une asphyxie des milieux humides et des espèces présentes. | Sensibilisation des agriculteurs Réalisation de suivis réguliers |
| Limiter l'accès du bétail | Amphibiens Milieux humides | Mise en défens des berges | Observation de l'état des berges | Des berges en pente douce sont nécessaires pour les amphibiens. Le piétinement des milieux humides peut s'avérer néfaste pour les espèces présentes | Sensibilisation des agriculteurs |
| Limiter l'accès aux véhicules motorisés | Amphibiens Milieux humides | Limiter l'accès aux véhicules motorisés | Observation | La circulation de véhicules dans les milieux humides peut s'avérer néfaste pour les espèces présentes | Sensibilisation des usagers, notamment des agriculteurs |

SYNTHESE

La plupart des mesures ont pour objectif de conserver les milieux présents et notamment ceux d'intérêt communautaire ou abritant des espèces d'intérêt communautaire :

- pour les milieux agropastoraux, ceci passe par le maintien ou la restauration des pratiques agricoles, c'est-à-dire la fauche et le pâturage, afin de conserver l'ouverture de ces milieux. La limitation ou suppression de la fertilisation ainsi que l'entretien des haies sont également préconisés, afin de favoriser une plus grande diversité floristique, une meilleure qualité des milieux humides et la présence de corridors écologiques. L'efficacité de ces mesures sera visible grâce à l'observation de l'évolution surfacique de ces milieux au cours du temps. Pour des résultats meilleurs, une sensibilisation des agriculteurs sera nécessaire, ainsi que la réalisation de suivis réguliers,

- pour les milieux humides, ceci passe par le maintien ou la restauration des marais et mares temporaires. D'autres mesures consistent à gérer ces milieux, par l'entretien des exutoires et autres canaux, ainsi que la végétation présente, si celle-ci est trop importante. Enfin, certaines mesures ont pour objectif de limiter l'accès à ces milieux, que ce soit par le bétail ou les engins motorisés. Le bon fonctionnement et l'empêchement de perturbations sont nécessaires pour ces milieux et les espèces inféodées. L'évolution des surfaces en eau et le suivi des populations d'amphibiens constituent 2 indicateurs fiables et pertinents.

TABLEAU 16 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

| Habitats naturels (selon l'annexe I de la DHFF) | Code de l'habitat | Surface initiale couverte par l'habitat | Évolution de la surface | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Recommandations |
|---|-------------------|---|----------------------------|---|---|--|
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mesotrophes avec végétation du littorelletea uniflorae et/ou du isoëto-nanojuncetea | 3130 | 0.003 ha Soit 0.004 % | Maintien voir augmentation | Présence durable d'amphibiens d'intérêt communautaire et d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale Fonctionnalité de l'habitat, à long terme, notamment par son exondation régulière | Améliorer l'état de conservation de mauvais à favorable | Une étude du fonctionnement de cet habitat sera la première des opérations à mener. Entretien régulier à réaliser si nécessaire |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du magnopotamion ou hydrocharition | 3150 | 0,19 ha Soit 0.29% | Maintien | Présence d'amphibiens d'intérêt communautaire et d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale | Améliorer l'état de conservation de moyen à favorable Maintien de l'état de conservation favorable | La fertilisation impacte ce milieu. Cette pratique est donc à surveiller |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) | 6210 | 3.97 ha Soit 5.93% | Maintien | Présence d'espèces végétales indicatrices Grande diversité floristique | Maintien de l'état de conservation favorable Améliorer l'état de conservation de mauvais à favorable | Le pâturage entretient ce milieu. Il est donc nécessaire de le maintenir ou de le restaurer mais ses impacts sont à surveiller |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) | 6510 | 11.51ha Soit 17.18% | Maintien | Présence d'espèces végétales indicatrices Grande diversité floristique | Amélioration de l'état de conservation de mauvais à favorable Maintien de l'état de conservation favorable | La fauche entretient ce milieu. Il est donc nécessaire de la maintenir ou de la restaurer. La fertilisation se pratique également. Elle est à surveiller. |

TABLEAU 17 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

| Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la DHFF) | Code de l'espèce | Estimation de la population initiale | Évolution de la population | Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité | Évolution qualitative de l'état de conservation | Recommandations |
|--|------------------|--|---|---|---|---|
| Triturus cristatus | 1166 | Population présente à Espalem Individus récemment observés à Lorlanges (2010) | Maintien de la population à Espalem. Implantation d'une population pérenne à Lorlanges | Présence régulière de populations stables c'est-à-dire présentant un certain nombre d'individus de classes d'âges différentes | Etat de conservation favorable | Manque d'informations sur les populations des 2 secteurs. Une étude sera donc à mener en premier lieu |
| Bombina variegata | 1193 | Population présente à Espalem. Absente à Lorlanges | Maintien de la population à Espalem. Implantation d'une population pérenne à Lorlanges | Présence régulière de populations stables c'est-à-dire présentant un certain nombre d'individus de classes d'âges différentes | Etat de conservation favorable | Manque d'informations sur les populations des 2 secteurs. Une étude sera donc à mener en premier lieu |

SYNTHESE

Les problématiques sont différentes en fonction des 2 secteurs.

Sur Espalem, les habitats naturels d'intérêt communautaire sont globalement en état de conservation favorable. L'objectif est donc le maintien de cet état, et sa non dégradation. Ceci se traduit par le maintien de populations d'amphibiens stables et pérennes, pour les habitats aquatiques, et une bonne diversité floristique, pour les habitats agropastoraux.

Pour les habitats en état de conservation mauvais (pelouses sèches et lacs eutrophes), l'objectif est d'améliorer cet état de conservation, ce qui devrait permettre une présence stable et pérenne des amphibiens d'intérêt communautaire ou d'espèces végétales indicatrices et/ou à forte valeur patrimoniale.

Sur Lorlanges, il n'y a pas de milieux aquatiques d'intérêt communautaire et l'intégralité des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire sont en mauvais état de conservation. L'objectif est donc de restaurer ces habitats.

Les 2 amphibiens d'intérêt communautaire sont également absents du site, du moins très peu présents. Le but sera donc le retour d'une population stable et régulière.

9- CONCLUSION

Le site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » présente un intérêt écologique fort : la diversité en amphibiens est remarquable pour l'Auvergne et les habitats humides et agropastoraux présentent des milieux intéressants. Au total, 2 espèces d'intérêt communautaire et 4 habitats d'intérêt communautaire justifient la désignation du site Natura 2000. Ce patrimoine écologique s'explique par la diversité des pratiques agricoles relativement variées (fauche, pâturage, culture) et la présence d'un maillage bocager et de milieux humides de faibles profondeurs, temporaires ou permanents.

L'agriculture est l'activité principale sur le site. Entretien de l'ouverture du milieu et le maillage des éléments, mais aussi favorisant une richesse floristique, sa présence est vitale. Le contexte est différent en fonction des 2 secteurs :

- sur le secteur d'Espalem, l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire est globalement considéré comme favorable, les pratiques agricoles étant en accord avec leur environnement. Leur maintien sera donc préconisé mis à part la fertilisation qui sera, elle, à surveiller car elle impacte certains habitats.
- sur le secteur de Lorlanges, un retour des pratiques agricoles est préconisé : du fait d'un embroussaillage important du site, il n'y a pas d'espèces d'intérêt communautaire et les habitats sont en mauvais état de conservation.

2 projets seront à intégrer dans la démarche Natura 2000. Le premier est le plan de gestion du CEPA en vigueur sur Le lac (secteur de Lorlanges) visant à améliorer le patrimoine écologique du site mais aussi à accueillir du public. Ces objectifs devront être en cohérence avec les objectifs de gestion du Document d'objectifs. Le second est le projet d'extension de la carrière de Blanchon à Espalem. Certains milieux au sein du site seraient détruits et d'autres pourraient être indirectement impactés. Des mesures compensatoires devront donc être envisagées et une étude hydrogéomorphologique devra être menée.

Afin de garantir la pérennité du patrimoine environnemental du site, les propriétaires et exploitants agricoles peuvent s'engager dans 2 types de contrats ou adhérer à une charte de bonnes pratiques. Etant donné l'état de conservation favorable de ce patrimoine, ces outils de contractualisation ont pour objectif le maintien de l'existant, c'est-à-dire des espèces et habitats remarquables et des pratiques humaines, sur Espalem, et une incitation à la restauration sur Lorlanges. L'ensemble du site est susceptible de faire l'objet d'une contractualisation. Celle-ci sera évaluée notamment par l'observation des populations et de l'évolution des surfaces des éléments du paysage. Enfin, afin de faciliter l'adhésion des propriétaires à ces outils, une démarche de sensibilisations sera nécessaire.



Potamogeton natans (Potamogeton natans)

10- BIBLIOGRAPHIE

- ADASEA de Haute Loire (2009), *Site Natura 2000 FR8301082 Grand Lac/Lac Long/Le Lac. Diagnostic agricole du site en 2009*. 2009, 14 pages.
- BENARD D./CEPA (2006), *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301082 « Grand Lac / Lac long / Le lac »*. Janvier 2006, 23 pages.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.) (2002), « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.) (2002), « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 – Habitats agropastoraux*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.) (2002), « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BISSARDON M. & GUIBAL L. (1997). *Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. ENGREF, Nancy, 217 p.
- CEPA (2007), *Plan de gestion du Lac de Lorlanges*. 2006, 23 pages.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. *et al.* (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- SEYTRE L./CBNMC (2008) – *Guide des espèces indicatrices d'un bon état de conservation des prairies de fauche du site Natura 2000 FR 8301074 « Val d'Allier Vieille Brioude / Langeac »*. Décembre 2008, 25 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

11- ANNEXES

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CG : Conseil général
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CEPA : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
CR : Conseil régional
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des Territoires
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex-DIREN)
DOCUMENT D'OBJECTIFS : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales

MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex MEDDM)
MEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PSG : Plan simple de gestion
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
WWF : World Wildlife Fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : glossaire

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Document d'objectifs une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Document d'objectifs. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Document d'objectifs sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Document d'objectifs. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDT)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Document d'objectifs)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Document d'objectifs afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Document d'objectifs avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Document d'objectifs, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 3 : codes FSD

| CODE | DESCRIPTION (en français) | CODE | DESCRIPTION (en français) |
|------|--|------|---|
| 100 | mise en culture | 601 | golf |
| 101 | modification des pratiques culturales | 602 | complexe de ski |
| 102 | fauche/coupe | 603 | stade |
| 110 | épandage de pesticides | 604 | circuit, piste |
| 120 | fertilisation | 605 | hippodrome |
| 130 | irrigation | 606 | parc d'attraction |
| 140 | pâturage | 607 | terrain de sport |
| 141 | abandon de systèmes pastoraux | 608 | camping, caravane |
| 150 | remembrement | 609 | autres complexes de sports et de loisirs |
| 151 | élimination des haies et boqueteaux | 610 | centres d'interprétation |
| 160 | gestion forestière | 620 | sports et loisirs de nature |
| 161 | plantation forestière | 621 | sports nautiques |
| 162 | artificialisation des peuplements | 622 | randonnée, équitation et véhicules non motorisés |
| 163 | replantation forestière | 623 | véhicules motorisés |
| 164 | éclaircissage | 624 | escalade, varape, spéléologie |
| 165 | élimination des sous-étages | 625 | vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon |
| 166 | élimination des arbres morts ou déperissants | 626 | ski, ski hors piste |
| 167 | déboisement | 629 | autres sports de plein air et activités de loisirs |
| 170 | élevage du bétail | 690 | autres loisirs et activités de tourisme |
| 171 | stock feeding | 700 | pollutions |
| 180 | brûlage | 701 | pollution de l'eau |
| 190 | autres activités agricoles et forestières | 702 | pollution de l'air |
| 200 | pêche, pisciculture, aquaculture | 703 | pollution du sol |
| 210 | pêche professionnelle | 709 | autres formes ou formes associées de pollution |
| 211 | pêche à poste | 710 | nuisances sonores |
| 212 | pêche hauturière | 720 | piétinement, surfréquentation |
| 213 | pêche aux arts traînants | 730 | manoeuvres militaires |
| 220 | pêche de loisirs | 740 | vandalisme |
| 221 | bêchage pour appâts | 790 | autres pollutions ou impacts des activités humaines |
| 230 | chasse | 800 | comblement et assèchement |
| 240 | prélèvements sur la faune | 801 | poldérisation |
| 241 | collecte (insectes, reptiles, amphibiens) | 802 | modification du profil des fonds marins, estuaires et zones humides |
| 242 | désairage (rapaces) | 803 | comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous |
| 243 | piégeage, empoisonnement, braconnage | 810 | drainage |

| | | | |
|-----|---|-----|--|
| 244 | autres prélèvements dans la faune | 811 | gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drain. |
| 250 | prélèvements sur la flore | 820 | extraction de sédiments (lave,...) |
| 251 | pillage de stations floristiques | 830 | recalibrage |
| 290 | autres activités de pêche, chasse et cueillette | 840 | mise en eau |
| 300 | extraction de granulats | 850 | modification du fonctionnement hydrographique |
| 301 | carrières | 851 | modification des courants marins |
| 302 | enlèvement de matériaux de plage | 852 | modification des structures |
| 310 | extraction de la tourbe | 853 | gestion des niveaux d'eau |
| 311 | extraction manuelle de la tourbe | 860 | dumping, dépôt de dragage |
| 312 | extraction mécanique de la tourbe | 870 | endigages, remblais, plages artificielles |
| 320 | recherche et exploitation pétrolière | 871 | défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers |
| 330 | mines | 890 | autres changements des conditions hydrauliques induits par l'hom. |
| 331 | activités minières à ciel ouvert | 900 | érosion |
| 340 | salines | 910 | envasement |
| 390 | autres activités minières et d'extraction | 920 | assèchement |
| 400 | urbanisation, industrialisation et activités similaires | 930 | submersion |
| 401 | zones urbanisées, habitat humain | 940 | catastrophes naturelles |
| 402 | urbanisation continue | 941 | inondation |
| 403 | habitat dispersé | 942 | avalanche |
| 409 | autres formes d'habitats | 943 | éboulement, glissement de terrain |
| 410 | zones industrielles ou commerciales | 944 | tempête, cyclone |
| 411 | usine | 945 | volcanisme |
| 412 | stockage industriel | 946 | tremblement de terre |
| 419 | autres zones industrielles/commerciales | 947 | raz de marée |
| 420 | décharges | 948 | incendie naturel |
| 421 | dépôts de déchets ménagers | 949 | autres catastrophes naturelles |
| 422 | dépôts de déchets industriels | 950 | évolution biocénotique |
| 423 | dépôts de matériaux inertes | 951 | accumulation de matières organiques |
| 424 | autres décharges | 952 | eutrophisation |
| 430 | équipements agricoles | 953 | acidification |
| 440 | entreposage de matériaux | 954 | envahissement d'une espèce |
| 490 | autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire | 960 | relations interspécifiques à la faune |
| 500 | réseau de communication | 961 | compétition (ex: goéland/sterne) |
| 501 | sentier, chemin, piste cyclable | 962 | parasitisme |
| 502 | route, autoroute | 963 | apport de maladie |
| 503 | voie ferrée, TGV | 964 | pollution génétique |
| 504 | zones portuaires | 965 | prédation |

| | | | |
|-----|--|-----|---|
| 505 | aérodrome | 966 | antagonisme avec des espèces introduites |
| 506 | aéroport, hélicoptère | 967 | antagonisme avec des animaux domestiques |
| 507 | pont, viaduc | 969 | autres formes ou formes associées de compétition à la faune |
| 508 | tunnel | 970 | relations interspécifiques à la flore |
| 509 | autres réseaux de communication | 971 | compétition |
| 510 | transport d'énergie | 972 | parasitisme |
| 511 | ligne électrique | 973 | apport de maladie |
| 512 | pipe line | 974 | pollution génétique |
| 513 | autres formes de transport d'énergie | 975 | manque d'agents pollinisateurs |
| 520 | navigation | 976 | dégâts de gibier |
| 530 | amélioration de l'accès du site | 979 | autres formes ou formes associées de compétition à la flore |
| 590 | autres formes de transport et de communication | 990 | autres processus naturels |
| 600 | équipements sportifs et de loisirs | | |